

**La Cour de cassation de la force d'occupation marocaine
Refuse d'accepter la demande des détenus politiques sahraouis condamnés
dans le cadre de l'affaire de Gdeim Izik**



Le 25 Novembre 2020, La Cour de cassation a confirmé sa décision définitive concernant le refus d'accepter la demande des détenus politiques sahraouis qui ont été condamnés avec des peines très lourds dans le cadre de l'affaire de Gdeim Izik et la demande également de leurs défense, composé d'avocats sahraouis, marocains et français.

Cette Cour de cassation a reporté le 04 Novembre 2020 la délibération sur les jugements susceptibles d'être rendus pour ce dossier jusqu'à 25 Novembre 2020, lors d'une séance de discussion à laquelle ont participé uniquement les juges de la Cour de cassation et l'avocat sahraoui "Mohamed Fadel Leili ", qui a assisté au nom de ses collègues, avocats des prisonniers politiques sahraouis.

Avec le refus de la Cour de cassation marocaine d'accepter les demandes de cassation de ces prisonniers politiques sahraouis , cette cour et après 10 ans de détention politique a confirmée les jugements illégaux prononcés le 19 juillet 2017 par la Cour d'Appel de la chambre criminelle de Salé / Maroc contre les défenseurs des droits humains et les prisonniers politiques sahraouis, ces jugements un peu similaire à ce qui sont prononcées contre eux devant le tribunal militaire à la date de 17 Février 2017 :

Le nom complet des détenus	Jugements rendus par le tribunal militaire	Jugements rendus par la justice civil
Brahim Ismaaili	à perpétuité	à perpétuité
Sidi Ahmed Lemjayed		
Abdallah Lekhfaoini		
Abdeljalil Laaroussi		
Mohamed Elbachir Boutenguza		
Sidi Abdallah B'hah		
Mohamed Bani		
Ahmed Sbaai		
Naama Asfari		
Bangua Cheikh		
Mohamed Bourial		
Hassan Dah	30 ans de prison ferme	25 ans de prison ferme
Ezzaoui Elhocein	25 ans de prison ferme	
Mohamed Lamin Haddi		
Mohamed M'barek Lafkair		
Mohamed Khouna Babit		
Elbachir Khadda	20 ans de prison ferme	20 ans de prison ferme
Mohamed Tahlil		
Abdallah Toubali		

Laayoune occupé / Sahara Occidental : 26 November 2020

Bureau exécutif de Collectif

des défenseurs sahraouis des droits Humains